

**2019:09:03  
(C.M. Art.  
424-425)**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 3<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019, à 18 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

Mesdames Lisa Houde, dir. gén. par intérim  
Ginette Côté, conseillère  
Clara Lavoie, conseillère  
Messieurs Jean Bergeron, conseiller  
Emmanuel Tremblay, conseiller  
Alain Boudreault, conseiller  
Alain Simard, conseiller

Absent : Philôme La France, maire

Sous la présidence de madame Ginette Côté, mairesse suppléante.

**ORDRE DU JOUR** (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
  - 3.1. Séance ordinaire du 5 août 2019
4. Lecture et adoption des comptes d'août 2019
5. CORRESPONDANCE
  - 5.1. Centraide : Demande de don
  - 5.2. Maison des jeunes du Bas-Saguenay : Demande d'appui
6. ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1. Direction générale : Salaire 2020
  - 6.2. Ouvrier spécialisé : Ouverture de poste
  - 6.3. Travaux aréna et asphaltage : affectation surplus non affectés
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
  - 7.1. Avis de motion et dépôt règlement # 19-332 Sécurité et paix dans les endroits publics (SQ)
  - 7.2. MRC Fjord-du-Saguenay : Mandat maître électricien.
  - 7.3. TECQ : Contrat travaux Aréna
  - 7.4. MRA : Mandat surveillance travaux
  - 7.5. Détecteur de métal entrer d'eau : Autorisation d'achat 773.80\$
8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
  - 8.1. Avis de motion et dépôt projet règlement 19-333 programme de rénovation Québec 2020
  - 8.2. Club de motoneige du Fjord : demande d'aide financière
  - 8.3. Julie Simard Urbaniste : Mandat modification au plan d'urbanisme
  - 8.4. Programme d'aide aux entreprises : Coop de consommation
9. AFFAIRES NOUVELLES
  - 9.1. Remaniement des commissions municipales
10. RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)**

La séance est ouverte à 18 h 30 par Mme Ginette Côté, mairesse suppléante de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2019:09:172 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
C.M. Art. 152)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2019:09:173 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2019  
(C.M. Art. 152)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 août 2019 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4. 2019:09:174 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES  
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

- QUE** le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **82 491.25 \$** pour l'année financière **2019**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.
- QU'** une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

**5. CORRESPONDANCE**

**5.1 2019:09:175 DON CENTRAIDE 2019 50 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean sollicite des contributions corporatives qui seront redistribuées à près de 100 organismes communautaires de la région;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire contribuer à cette collecte de fonds;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

- QUE** le conseil municipal accorde un don de 50 \$ (Ch. 5923) à la campagne de collecte de fonds 2019 de Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean.

**5.2 2019:09:176 APPUI AU DÉPÔT DU PROJET TRANSPORT COLLECTIF  
POUR LES JEUNES DU BAS-SAGUENAY SUD VERS LES  
ACTIVITÉS DE LA MAISON DES JEUNES DU BAS-SAGUENAY**

---

**CONSIDÉRANT** que depuis 24 ans, la Maison des jeunes du Bas-Saguenay est un milieu de vie animé où les jeunes participent à des activités, de la prévention et du bénévolat. Sa mission est bien connue d'aider les jeunes à devenir des citoyens actifs, critiques et responsables dans leur communauté. Plusieurs de leurs actions visent à briser l'isolement des jeunes et à favoriser le développement des saines habitudes de vie.

**CONSIDÉRANT** que depuis 2013, la Maison des jeunes du Bas-Saguenay a mis en place un transport collectif financé grâce aux fonds de Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Le service a fait ses preuves avec une moyenne de 11 utilisateurs par transport (2018-2019) et les bénéficiaires sont nombreux :

- L'accès à la MDJ et à ses services (milieu de vie, écoute, prévention, support, activités sportives, sociales et culturelles) aux jeunes des villages voisins est amélioré;

- Bris de l'isolement et de la solitude en permettant aux jeunes de se rencontrer entre eux;
- Lien créé avec les animateurs de la Maison des jeunes et un sentiment d'appartenance à la MDJ renforcé;
- Lien entre les villages du Bas-Saguenay;
- Développement de l'autonomie et de la participation citoyenne;
- Meilleure participation aux projets et activités, augmentation des inscriptions aux sorties sportives du projet « MDJ en Action ».

**CONSIDÉRANT** que le transport collectif demeure une problématique sur le territoire du Bas-Saguenay. Un portrait réalisé par la table jeunesse du Bas-Saguenay « Portrait des jeunes du Bas-Saguenay, avril 2015 » démontre : que le transport et l'accessibilité aux lieux et aux activités est un problème récurrent et non résolu, que les jeunes demandent à avoir accès à un milieu de vie dans chacune des municipalités et qu'ils auraient besoin d'un transport collectif adapté à eux. Ce projet de transport collectif répond à ce besoin.

**CONSIDÉRANT** qu'en assurant la continuité du service de transport collectif vers les activités de la maison des jeunes au cours des quatre prochaines années, les jeunes isolés auront la chance de développer une meilleure appartenance à leur milieu de vie de L'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay et Rivière-Éternité, une meilleure participation citoyenne et à long terme, ils s'impliqueront plus dans la communauté.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron  
APPUYÉ PAR M. Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie la maison des jeunes du Bas-Saguenay dans son dépôt du projet transport collectif pour les jeunes du Bas-Saguenay Sud vers les activités de la Maison des jeunes du Bas-Saguenay.

## **6. ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1 2019:09:177 MODIFICATION SALAIRE 2020 DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de revoir le salaire de la secrétaire-trésorière et directrice générale pour la prochaine année puisqu'elle a reçu sa certification de Directeur général agréé (d.m.a.);

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accorde un salaire à 27.50 \$ de l'heure pour une semaine de travail régulière de 35 heures, avec 4 semaines de vacances annuelles à Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, à compter du 1er janvier 2020.

## **6.2 2019:09:178 OUVERTURE DE POSTE OUVRIER SPÉCIALISÉ**

**CONSIDÉRANT** que M. Emmanuel Simard a remis sa démission à titre de journalier spécialisé le 31 juillet dernier et qu'il a y lieu de le remplacer;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal autorise l'ouverture du poste de journalier spécialisé, à l'interne, et à l'externe si nécessaire, tel que prescrit par la convention collective en vigueur.

## **6.3 2019:09:179 TRAVAUX COUR DE L'ARÉNA 2020 AVEC EXCÉDENT NON AFFECTÉ**

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire réaliser des travaux dans la cour de l'aréna en 2020 avec l'excédent non affecté de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal réserve un montant de 35 000 \$ de l'excédent non affecté pour réaliser des travaux de réfection de la cour de l'aréna au cours de l'année financière 2020.

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS**

### **7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT RÈGLEMENT CONCERNANT LA PROPRETÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET ABROGATION DES RÈGLEMENTS 10-255 ET 12-271**

Madame Clara Lavoie, conseillère, par la présente donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 19-332 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et abrogation dans des règlements numéros 10-255 et 12-271

Mme dame Clara Lavoie, présente le projet de règlement et dépose des copies pour consultation publique.

### **7.2 2019:09:180 SÉCURITÉ CIVILE – MANDAT MAITRE-ÉLECTRICIEN VOLET 2**

**CONSIDÉRANT** que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a mandaté la MRC du Fjord-du-Saguenay afin qu'elle coordonne l'élaboration du Plan de sécurité civile pour sa municipalité conformément au Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre; (résolution 2019-01-16);

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 29.5 de la Loi sur les cités et villes et 14.3 du Code municipal du Québec, toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but commun, selon le paragraphe 4, de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats;

**CONSIDÉRANT** que le comité de sécurité civile de la MRC propose de faire l'embauche d'un maître-électricien afin de procéder à l'analyse des besoins en branchement et de génératrice dans les centres de coordination et d'hébergement identifiés par les municipalités;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité accepte sa part des frais pour mandat MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'embauche d'un maître-électricien au volet 2;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault  
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de municipalité mandate la MRC du Fjord-du-Saguenay afin qu'elle coordonne l'embauche et la supervision du mandat d'un maître électricien en respect du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, étant compris que la MRC facturera l'ensemble des municipalités participantes pour ces services.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tous les documents utiles à l'exécution de cette décision.

**7.3 2019:09:181 RÉNOVATION CENTRE DES LOISIRS TECQ 2014-2018  
ACCEPTATION SOUMISSION BBG RÉFRIGÉRATION**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a fait réaliser des plans et devis par la firme Martin l'aréna de Petit-Saguenay à Martin Roy pour réaliser des travaux d'amélioration du centre des Loisirs et de l'aréna dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu les soumissions suivantes : (prix avant taxes)

BBG Réfrigération	: 50 336 \$
Ventil-Air	: 58 925
Mauvalin	: 59 800
Frogo-Temp	: 63 889

**CONSIDÉRANT** que Martin Roy & Associés Saguenay inc. a étudié lesdites soumissions et recommande d'octroyer le contrat à BBG Réfrigération inc.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la soumission et accorde le contrat des travaux d'amélioration du centre des loisirs et de l'aréna, à BBG Réfrigération au montant de 57 873.81 \$ incluant les taxes.

**QUE** cette dépense sera puisée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

**7.4 2019:09:182 RÉNOVATION CENTRE DES LOISIRS TECQ 2014-2018  
MANDAT SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a octroyé le contrat des travaux d'amélioration du centre des Loisirs et de l'aréna à BBG Réfrigération dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 et qu'il y a lieu de mandater une firme pour effectuer la surveillance des travaux;

**CONSIDÉRANT** que Martin Roy & Associés Saguenay inc. offre leurs services au coût de 3600 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte l'offre de Martin Roy & Associés Saguenay inc. pour la surveillance des travaux d'amélioration du centre des Loisirs et de l'aréna, au montant de 3600 \$ plus taxes comprenant les tâches suivantes :

- Vérification et approbation des dessins d'atelier
- Réunion de démarrage
- Directive de chantier et répondre aux questions
- Visite de chantier (1)
- Approbation finale des travaux (visite avec certificat final)
- Approbation des demandes de paiement

**QUE** cette dépense sera puisée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

**7.5 2019:09:183 ACHAT DÉTECTEUR DE MÉTAL POUR AQUEDUC 964.80 \$**

---

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de remplacer le détecteur de métal de la municipalité qui sert à localiser les valves d'entrées d'eau ou autres conduites pour l'aqueduc;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal autorise l'acquisition d'un nouveau détecteur de métal Magna-Trak 102 au coût de 964.80 \$ incluant les taxes.

## **8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT RÈGLEMENT 19-333 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-320**

---

Monsieur Jean Bergeron, conseiller, par la présente donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 19-333 sur l'instauration du programme Rénovation Québec – Municipalité de Petit-Saguenay et abrogeant le règlement numéro 18-320.

M. Jean Bergeron, présente le projet de règlement et dépose des copies pour consultation publique.

### **8.2 2019:09:184 SUBVENTION CLUB DE MOTONEIGE DU FJORD 2000 \$ RÉPARATION SENTIER CHEMIN SAINT-LOUIS**

---

**CONSIDÉRANT** que le Club de motoneige du Fjord a fait une demande d'aide financière à la municipalité pour effectuer des travaux urgents sur une partie du sentier qui a été détruit par l'exploitation forestière dans ce secteur;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay accorde une aide financière de 2000 \$ (Ch. 5922) à même son budget en développement pour la réparation d'une partie du sentier de motoneige dans le chemin Saint-Louis.

**QUE** le conseil municipal demande une rencontre avec le Club de motoneige du Fjord afin d'avoir des discussions sur le produit offert.

### **8.3 2019:09:185 MANDAT JULIE SIMARD MODIFICATION RÈGLEMENT DE ZONAGE IMPLANTATION RÉSIDENCE EN ZONES AGRICOLE ET VILLÉGIATURE**

---

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire modifier le règlement de zonage 15-290 afin de ne plus restreindre la construction de résidence en zones agricole, agro-forestière et de villégiature, seulement en bordure d'un chemin public existant et entretenu à l'année;



**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mandater, Julie Simard urbaniste pour rédiger le projet de règlement et les avis publics;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay mandate Julie Simard urbaniste pour modifier le règlement de zonage pour faciliter l'implantation de résidence en zones agricole, agro-forestière et de villégiature.

**8.4 2019:09:186 DEMANDE DE LA CO-OP DE CONSOMMATION AU  
PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES 2019  
TRANSFERT DÉCISION À LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY**

**CONSIDÉRANT** que la Co-op de consommation de Petit-Saguenay a transmis une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide aux entreprises*, pour le redressement de l'entreprise;

**CONSIDÉRANT** la commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire a étudié ladite demande le 24 juillet 2019 et confirme qu'elle correspond aux critères d'admissibilité du Volet 2 du règlement 19-328;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil, à savoir le maire M. Philôme La France ainsi que les conseillers, M. Jean Bergeron, Mme Ginette Côté, M. Emmanuel Tremblay, Mme Clara Lavoie, M. Alain Boudreault et M. Alain Simard, sont membres de la Co-op de consommation de Petit-Saguenay et déclarent avoir un intérêt pécuniaire particulier, direct ou indirect, sur la question;

**CONSIDÉRANT** que dans les circonstances, la majorité des membres du conseil ne peuvent voter sur cette question;

**CONSIDÉRANT** que l'article 163 du Code municipal du Québec prévoit que « Si la majorité des membres d'un conseil local a un intérêt personnel dans une question soumise à sa décision, cette question doit être référée au conseil de la municipalité régionale de comté, lequel est revêtu, relativement à la considération et à la décision de cette question, des mêmes droits et privilèges et est sujet aux mêmes obligations que le conseil local »;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay réfère au conseil de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay la question de la décision relative à l'octroi d'une aide financière à la Co-op de consommation de Petit-Saguenay dans le cadre du Volet 2 (redressement d'entreprise) du règlement 19-328 *Programme d'aide aux entreprises*.

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

### **9.1 2019:09:187 REMANIEMENT COMMISSIONS MUNICIPALES ET NOMINATION DES REPRÉSENTANTS**

---

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a créé en novembre 2017 des commissions et des comités qui sont composés d'élus, de fonctionnaires municipaux et, dans certains cas, de citoyens.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à un remaniement en réduisant le nombre de commissions tout en révisant leurs tâches respectives

**CONSIDÉRANT** qu'il a lieu de procéder à la nomination des membres de ces commissions et des différents comités;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal adopte les mandats des nouvelles commissions, ainsi que les représentants des commissions et comités suivants:

#### **COMMISSION ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE**

Cette commission formule des recommandations au Conseil en matière de gestion financière et administrative de la municipalité et en matière de développement des ressources humaines. C'est également elle qui établit les politiques municipales en matière de participation citoyenne et de transparence. C'est cette commission qui prépare le budget et qui assure la gestion des ressources humaines.

#### **Mandats**

- Évaluer l'ensemble des postes budgétaires et l'utilisation efficace des fonds publics
- Réviser annuellement le règlement de taxation
- Préparer le budget annuel
- Coordonner la préparation du plan triennal d'immobilisation
- Rédiger une politique de gestion des ressources humaines
- Maintenir à jour un calendrier des programmes de subvention
- Procéder à l'évaluation de tous les contrats en sous-traitance
- Procéder à l'évaluation de tous les employés de la municipalité
- Rédiger une politique de consultation citoyenne
- Adopter le mode de fonctionnement du budget participatif
- Superviser la diffusion de l'information aux citoyens
- Préparer une assemblée citoyenne annuelle pour présenter le bilan de l'action municipale et évaluer le travail du Conseil
- Évaluer annuellement le fonctionnement des commissions, des comités et du Conseil

#### **Membres élus**

Philôme La France, président  
Alain Simard, vice-président  
Clara Lavoie, membre  
Emmanuel Tremblay, membre

**Membres consultatifs – volet administratif**

Lisa Houde, directrice générale par intérim  
Audrey Gagné, directrice du développement

**COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Cette commission assure la planification du développement du territoire. Elle propose au Conseil des politiques et des projets qui respectent les principes du développement durable. Elle propose des actions en matière de développement culturel et social. Elle se penche également sur les projets d'aménagements des espaces publics. Cette commission est un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) avec un mandat élargi.

**Mandats**

- Préparer une politique de développement durable
- Réviser à chaque année le programme d'aide financière à la rénovation résidentielle
- Réviser à chaque année le programme d'aide aux entreprises
- Préparer un plan de développement domiciliaire et de villégiature
- Finaliser le projet de réaménagement du quai
- Appuyer le développement et le rayonnement de l'école du Vallon
- Appuyer le développement d'activités culturelles
- Préparer une stratégie de développement des activités de plein air
- Évaluer les options pour le logement des personnes à Petit-Saguenay
- Planifier les travaux d'aménagement des parcs et les travaux d'embellissement
- Analyser les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme
- Réviser les règlements d'urbanisme de la municipalité

**Membres élus**

Jean Bergeron, président  
Ginette Côté, vice-présidente  
Alain Boudreault, membre  
Philôme La France, membre

**Membres consultatifs – volet administratif**

Audrey Gagné, directrice du développement  
Mireille Lavoie, inspectrice en bâtiment et contremaître municipale

**Membre consultatif – volet citoyen**

Bruno Boulianne  
Denis Simard

**Observateurs**

Sébastien Boudreault  
Brigitte Côté

**COMMISSION INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS**

Cette commission prépare des propositions pour améliorer la sécurité incendie, la sécurité publique, les transports, le service d'eau potable et le service de traitement des eaux usées.

### **Mandats**

- Planifier les investissements en matière de voirie, d'eau potable et d'eaux usées
- Mettre à jour le plan d'intervention d'urgence
- Proposer de nouvelles traverses piétonnières sur la route 170
- Préparer un projet pour améliorer l'éclairage des rues
- Préparer une politique de déneigement et d'entretien des routes

### **Membres élus**

Alain Boudreault, président

Alain Simard, vice-président

Clara Lavoie, membre

Philôme La France, membre

### **Membres consultatifs – volet administratif**

Mireille Lavoie, inspectrice en bâtiment et contremaitre municipale

Lisa Houde, directrice générale par intérim

### **Membre consultatif – volet citoyen**

2 citoyens à déterminer

## **COMITÉ DE COORDINATION**

Ce comité assure la coordination du travail de toutes les commissions et de tous les comités. C'est lui qui s'assure que les informations requises sont disponibles pour la bonne marche des différents comités.

### **Mandats :**

- Faire le suivi bimensuel des différents dossiers en cours dans les comités et les commissions
- Superviser le travail de soutien apporté par les fonctionnaires municipaux aux comités et aux commissions

### **Membres élus**

Philôme La France, président

Conseiller ou conseillère à déterminer

### **Membres consultatifs – volet administratif**

Lisa Houde, directrice générale par intérim

Mireille Lavoie, inspectrice en bâtiment et contremaitre municipale

Audrey Gagné, directrice du développement

Jean-François Houde, directeur des loisirs

Julien Lavoie, secrétaire adjoint

## **COMITÉS RÉGIONAUX**

### **Comité de concertation du Bas-Saguenay**

Représentant maire : Philôme La France

Représentant conseiller : Alain Simard

### **Régie intermunicipale en incendie**

Représentant maire : Philôme La France

Représentant conseiller : Alain Simard

### **Réseau BIBLIO Saguenay-Lac-Sain-Jean**

Représentante conseillère : Clara Lavoie

### **Transport adapté du Fjord**

Représentant conseiller : Jean Bergeron

## **COMITÉS LOCAUX**

### **Comité d'embellissement**

Représentants : Ginette Côté et Alain Boudreault

## **9.2 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)**

### **L'association pulmonaire du Québec**

Campagnes environnementales initiées par l'association pulmonaire du Québec.

### **M.R.C du Fjord-du-Saguenay**

Projet de règlement numéro 19-404 modifiant le schéma d'aménagement de la Municipalité de Saint-Ambroise

### **Rivières Petit-Saguenay**

Lettre de remerciement aux commanditaires du brunch-bénéfice de la Rivière Petit-Saguenay

### **Commission de protection de territoire agricole du Québec**

Lettre que M Léonce Boulianne, et M Michel Gagné ont reçu pour une mauvaise utilisation des lieux à des fins autres que l'agriculture.

### **M.R.C du Fjord-du-Saguenay**

1<sup>er</sup> versement aux projets structurants de \$15 000.

### **Société d'habitation du Québec**

Une aide financière de \$10 500 est réservée à la Municipalité de Petit-Saguenay pour le programme Rénovation Québec pour l'année 2019-2020.

### **Revenu Québec**

Remboursement de \$5024.59 pour le mois de juin.

### **Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec**

Relevé du versement la remise mensuelle au montant de \$ 319.64

### **Eurofins environex**

Certificat d'analyses d'eau potable

### **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.**

Une compensation tenant lieu de taxes de \$ 26 709.00 pour l'école du Vallon

### **RLS regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean**

Offre de services, Évaluation de nos parcs gratuitement

### **Laurentide re/sources**

Cueillette de matières dangereuses

### **CNESST**

Relevé des prestations accordées et des sommes imputées

## **10. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX**

- Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)**

## **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 09, Ginette Côté, mairesse suppléante, déclare que la séance est terminée.

**CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)**

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2019:08:157 – 2019:09:174 – 2019:09:175- 2019:09:177 – 2019:09:180 – 2019:09:181 – 2019:09:182 – 2019:09-183 – 2019:09:184 – 2019:09:185.

---

**GINETTE CÔTÉ,**  
Mairesse suppléante

---

**LISA HOUDE**  
secrétaire-trésorière et  
Directrice générale par intérim